

Les informations contenues dans votre dossier sont strictement personnelles.

Il vous appartient de prendre toute précaution afin d'en assurer sa confidentialité, notamment vis-à-vis de tiers (famille, entourage, employeur, banquier, assureur...).

À nous retourner à

Département d'Information Médicale (DIM)
Pôle Santé Sarthe et Loir
La chasse du point du jour
BP 10129 72205 Le Bailleul CEDEX

Ou par mail

dossiermedical@pole-pssl.fr

1. Identité du représentant légal

Nom : Prénom :

Née le : / / Adresse :

Code postal : Ville :

Tél (obligatoire) : Mail :

Exprime cette demande en qualité de

Père Mère autre (à préciser) :

2. Identité du patient mineur

Nom : Prénom :

Née le : / / Adresse :

Code postal : Ville :

3. Nature des documents demandés

Je souhaite obtenir une copie des éléments du dossier médical suivants :

Compte-rendu d'hospitalisation du :

Compte-rendu de consultation du :

Compte-rendu opératoire du :

Compte-rendu anatomopathologique du :

Résultats d'analyses de biologie du :

Certificat :

Autre(s) document(s) (à préciser) :

Je souhaite obtenir une copie des imageries médicales :

Compte-rendu d'imagerie médicale du :

Résultat d'imagerie médicale par code d'accès numérique, sur le site internet du PSSL (depuis 2022) du :

Résultats d'imagerie médicale par demande de reproduction sur CD des examens du :

4. Modalités de communication des documents

Communication des documents souhaités :

- Par consultation sur place au DIM sur rendez-vous
- Par remise des éléments sur place, après duplication ; un rendez-vous sera fixé dès que le dossier sera prêt.
- Ne pouvant pas me déplacer, j'autorise Madame, Monsieur
à récupérer les pièces du dossier médicale.

Numéro de téléphone :

Un rendez-vous sera fixé avec la personne mandatée dès que le dossier sera prêt. Celle-ci devra se munir d'une pièce d'identité.

- Par envoi postal en recommandé avec accusé de réception à votre domicile (frais de port à votre charge) :

① Des frais de reproduction et/ou d'envoi vous seront facturés

Article L1111-7 du Code de la santé Publique « **La consultation sur place des informations est gratuite. Lorsque le demandeur souhaite la délivrance de copies, quel qu'en soit le support, les frais laissés à sa charge ne peuvent excéder le coût de la reproduction et, le cas échéant, de l'envoi des documents** »

- Frais de reproduction du dossier médical : 0.20 € la photocopie
- Frais d'envoi : coût du recommandé avec accusé de réception (*tarif en vigueur de La Poste - variable selon le poids*)

5. Justificatifs de document à fournir

- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité) du représentant légal
- Copie du livret de famille
- Ordonnance, jugement ou arrêt rendu concernant l'exercice de l'autorité parentale

6. Attestation

Je soussigné(é) M. Mme

- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus**

Fait à :

Signature

Le : / /

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le **Département d'informations médicales au 02 44 71 31 32.**

Cadre réglementaire :

Loi du 2002-303 du 04 mars 2002 – Décret n°2002-637 du 29 avril 2002
Conseil d'Etat n°27.02.34 – Arrêt du 26 septembre 2005

Arrêté du 05 mars 2004
Arrêté du 03 janvier 2007